



RAPPORT MENSUEL DE SEPTEMBRE 2013

I. INTRODUCTION

Le présent rapport est un condensé de toutes les violations des droits humains enregistrées par nos observateurs provinciaux des droits humains à travers tout le pays.

Cependant, une bonne appréciation de l'évolution de la situation des droits humains ne pourrait se faire en dehors de l'analyse comparative du contexte sécuritaire, politique, judiciaire et social qui a marqué le mois considéré par rapport aux périodes précédentes.

Par cette analyse contextuelle, nous mettrons en exergue les différents cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en essayant d'identifier autant que faire se peut les victimes de la violence humaine, la manière dont chacune a été maltraitée ainsi que les présumés auteurs d'actes délictueux.

Les cas de torture et de viol constituent aussi des formes de violation des droits humains qui attirent beaucoup d'attention chez les observateurs de l'APRODH. Une analyse approfondie de tels cas fera l'objet de la troisième partie de notre rapport.

Les visites des cachots et des prisons se situent au cœur des activités qui font la mission de l'APRODH. Aussi allons-nous réserver une partie non moins importante de notre rapport de Septembre 2013 à la situation carcérale, en relevant notamment les effectifs des personnes privées de liberté qui ont bénéficié de l'assistance juridiques de nos observateurs aussi bien au niveau des antennes qu'à celui du siège.

Dans une cinquième partie, nous ferons part à nos lecteurs des activités quotidiennes d'accueil, d'écoute et orientation, d'assistance psychologique, d'accompagnement juridique des justiciables et de suivi de leurs dossiers dans les différentes instances judiciaires.

Pour conclure, nous proposerons quelques voies et moyens pour résoudre les différents problèmes liés aux violations des droits humains que nous aurons mis en évidence dans le présent rapport.

II. CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL

II.1. Contexte sécuritaire

Au cours du mois de Septembre 2013, nous avons continué à recevoir des plaintes de la population dans différents coins du pays pour les mauvais traitements que leur font subir les Imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir et qui sont reprochés de perturber la paix et la tranquillité des personnes et de mettre la population dans un climat d'insécurité quasi permanent.

En effet, les rondes nocturnes organisées à l'intention desdits jeunes Imbonerakure offrent à ces derniers des occasions de persécuter les citoyens : coups et blessures, intimidation, imposition de couvre-feu, actions punitives..... par ces « remplaçants des forces de sécurité et des acteurs de la justice ». Fort malheureusement, les bavures d'une telle organisation ne sont pas réprimées par l'autorité compétente.

Dans la province de Kirundo, en date du 21/9/2013, KAZABIZA Abdoul et KABINGWA Ramadhan, membres du parti FRODEBU Nyakuri de la colline Sigu en commune Busoni ont été battus et blessés par des Imbonerakure dont les chefs de file sont Mazoya et Prosper. Des mobiles politiques seraient à la base de ces traitements inhumains.

Dans la province de Kayanza, les jeunes Imbonerakure font des rondes de nuit et se réclament être en charge de la sécurité sur les collines. Les Imbonerakure de la commune Muhanga se sont donné la mission d'intimider les déplacés de 1993 des sites de Ngoma et Gashibuka, les obligeant de rentrer par force sur leurs collines d'origine.

Des cas de lésions corporelles graves et autres actes barbares des Imbonerakure sont également signalés en province Ruyigi. L'exemple éloquent est celui de BUGEGENE Oswald de la colline Mibanga en zone Kayongozhi (commune Bweru) qui, en date du 11/09/2013, a été sérieusement tabassé par lesdits jeunes. S'étant querellé avec sa femme jusqu'à la battre, celle-ci aurait invité les Imbonerakure de la localité pour une action punitive à l'encontre de son mari. Aucune poursuite judiciaire n'a été faite alors que l'Administration et la police ont été saisies par la victime.

Dimanche le 15/09/2013 vers 21 heures, au centre de négoce de Ciyando, colline Mubira en commune Gisuru, NDAYIKEZA Pascaline (27 ans) est tombée dans un piège tendu par un malfaiteur dont l'identité n'a pas été connue. Elle venait de se séparer avec son visiteur qu'elle accompagnait et directement, une personne qui ferait partie du groupe des Imbonerakure de cette localité et qui l'aurait poursuivie lui a ordonné de s'arrêter et de se déshabiller. Elle a refusé et soudain, l'homme a alors essayé de l'arrêter par force. Voyant qu'il n'allait pas réussir, il a fait sortir un couteau qu'il avait sur lui et a poignardé Pascaline sur le bras droit. Elle a crié au secours et les gens ont accouru pour l'évacuer vers l'hôpital.

Dans leur barbarie, les Imbonerakure n'hésitent pas à commettre des viols collectifs : SHURWERYIMANA Marie (22 ans) de la colline Mubira en commune Gisuru en a été victime le 15/09/2013 à 21 heures. Au moment où elle quittait le bistrot pour rentrer à la maison, elle est tombée dans une embuscade à quelques mètres de la buvette. Un groupe d'hommes, dirigé par le

responsable des Imbonerakure sur cette colline, un certain NIMBONA Salvator et le chef de la cellule Ciyando, un certain NZIRUBUSA Claver l'a arrêtée. Quand il l'a vue, le chef de la bande a fait un sifflement comme pour donner le coup d'envoi, et aussitôt, tout le groupe s'est rué sur la fille. L'un d'eux l'a assommée d'un coup d'une barre de fer à la figure. Ils l'ont ensuite renversée avant de la violer à tour de rôle.

En province Cibitoke, le mois de septembre 2013 a été marqué par la violence commise par les Imbonerakure sur les membres des autres partis surtout ceux de SAHWANYA-FRODEBU. Cela a été observé surtout en commune de Buganda où ces jeunes ont battu, arrêté et mis au cachot 2 personnes qui avaient refusé d'adhérer à leur parti, le CNDD-FDD.

En effet, dans la nuit du 31/8 au 01/9/2013 vers 20 h, à la transversale 3 de la zone Gasenyi en commune Buganda, NDUTIYE (membre du parti SAHWANYA FRODEBU) a été sorti de sa maison par un groupe de 4 Imbonerakure (dont MPITABAVUMA et NCUTI). Ils l'ont sérieusement tabassé en lui disant qu'il doit adhérer au parti CNDD-FDD.

Sur la colline Cunyu de cette même zone de Gasenyi, le 06/9/2013, vers 9h de la journée, MAHUNGU Jacques alias MUSONGATI a été arrêté par un groupe d'Imbonerakure (dont MASUGURU Astère, BAKANDE et un autre surnommé Septante neuf). Ils l'ont ligoté et conduit au cachot de la commune Buganda. Ils l'accusaient d'avoir brûlé la permanence du CNDD-FDD construite sur cette colline. Pendant la nuit du 06 au 07 Septembre 2013 vers 21h, des agents de la police sont venus le prendre pour l'acheminer à Cibitoke. Pour faire sortir le retenu du cachot, les garde-cachots de l'endroit ont exigé la présence d'un OPJ ainsi qu'un document signé attestant celui qui prend la responsabilité de ce transfert en pleine nuit. Finalement, la mission a été annulée parce qu'ils n'avaient pas ce documents

II.2. Contexte politique

En province Mwaro, il règne un bon climat de collaboration entre les membres des différents partis politiques. Néanmoins le port des habits ou autres insignes de ce parti pendant les travaux communautaires par les membres du parti CNDD-FDD ne plait pas aux membres des partis opposés. Bien plus, des drapeaux du parti au pouvoir sont implantés dans des places interdites aux activités des partis politiques comme c'est le cas dans les écoles. Cela s'observe notamment en commune Nyabihanga.

Des affrontements entre les jeunes affiliés aux partis CNDD-FDD et MSD ont eu lieu le 15/9/2013 à Rubirizi en commune Mutimbuzi lors de la visite du patron du MSD aux militants de la localité. Deux jeunes du MSD ont été blessés. Fort heureusement, la police a vite intervenu pour mettre fin à cette barbarie sinon les dégâts pouvaient être énormes.

Dans les provinces Ngozi, Kayanza, Kirundo et Muyinga, les gouverneurs ont tenu des réunions de sensibilisation à l'intention des leaders politiques pour renforcer l'esprit de tolérance politique. Dans la province de Ngozi, les partis politiques vaquent aisément aux activités politiques. L'administration affirme qu'elle donne la permission aux partis politiques qui veulent organiser des activités politiques et veille à ce que 2 ou plusieurs partis politiques ne se rencontrent pas sur un même terrain.

En commune Marangara, 2 drapeaux du parti UPRONA ont été volés, respectivement le 3 et le 6/9/2013 sur les collines Kidasha et Gisekuro. En commune Gatara, 2 drapeaux du parti FRODEBU ont également été volés le 28/8/2013, l'un sur la colline Kivuruga et l'autre sur la colline Nyarurambi. Le représentant du parti FRODEBU dans cette commune a suspecté le Vice - Président communal du parti au pouvoir du nom de MAYANGE Léonidas qui aurait même un plan de faire disparaître tous les drapeaux du FRODEBU.

Toujours en commune Marangara, le Directeur Communal de l'Enseignement a convoqué le 5/9/2013 une réunion d'encadrement à l'intention des élèves et étudiants en vacances où il était question de sensibiliser les participants à adhérer au parti CNDD/FDD.

En commune de Kiremba, l'Administrateur communal aurait convoqué toute personne qui se serait entretenu avec RWASA Agathon lors du jubilé de la paroisse Kiremba en date du 8/9/2013.

En commune Gihanga, 5 membres du parti MSD (SINZUMUNSI Anne-Marie, NDIUBANSI Jonas, NAHAYO Jimmy, NTAZIMIRA Richard et Vedaste) ont été arrêtés le 14/9/2013. Des mobiles politiques seraient la cause de ces arrestations. Tout a commencé le 13/9/2013, pendant la journée, quand les jeunes du parti MSD ont enlevé le drapeau du parti CNDD-FDD qui se trouvait à Buringa en guise de rétorsion à l'enlèvement du drapeau de leur parti fait dans la nuit du 12 au 13/9/2013. Ils ont été transférés à Bubanza, le 15/9/2013 pour être entendu par le parquet le 16/9/2013. SINZUMUNSI Anne-Marie a été relaxée le 17/9/2013 tandis que les 4 autres ont été élargis après avoir payé une amende de 50.000 FBU chacun. Ils étaient accusés de tapage nocturne.

II.3. Contexte judiciaire

Le Tribunal de Grande Instance de Mwaro a organisé l'itinérance des magistrats à Muramvya en date du 30/09 au 1/10/2013 et sur un total de 17 dossiers qui étaient sur l'extrait de rôle, 6 ont été mis en délibéré tandis que 11 autres ont été remis à des dates ultérieures. Dans cette même province, le TGI organise des audiences parallèles dans le but de vider les dossiers en suspens.

En province de Bujumbura Rural, l'exécution des jugements surtout pour les affaires civiles, cause souvent des problèmes. Cela est dû aux vérifications qui sont souvent exigées.

Au cours de ce mois de septembre, NAHISHAKIYE Charles, détenu préventivement dans la prison centrale de Mpimba depuis 4 ans, a été libéré provisoirement grâce à l'intervention de l'antenne provinciale de l'APRODH. Et sur demande du parquet et du TGI, trois mineurs en conflit avec la loi dont deux affaires étaient pendantes devant le parquet et une autre devant le TGI ont bénéficié d'une assistance judiciaire de la part de l'antenne provinciale de l'APRODH de Bujumbura Rural. Les mineurs dont il était question sont : (1) NDIKUMANA Rémy (16 ans), accusé de Vol Qualifié, dans l'audience du 11/9/2013 sur le dossier RP 2328, (2) HARERIMANA Alexis (16 ans), accusé lui aussi de vol qualifié pendant l'audience publique du 25/9/2013 sur l'affaire RMP 9822/MP.G et (3) BUTOYI Justin (12 ans), accusé de viol, et qui a été assisté le 04/9/2013 dans le dossier RMP 13/MP.G.

Dans la province de Muyinga, le mois de septembre a été marqué par des descentes sur terrain de toutes les juridictions pour l'exécution des jugements et pour faire des constats.

Dans la Province Kirundo, les détenus originaires cette province de qui sont détenus dans la prison de Ngozi se plaignent de la lenteur de leurs procès. Les autorités judiciaires expliquent que cela est dû au manque des moyens pour organiser des itinérances.

Dans la province de Kayanza, les détenus dépassent largement les délais légaux de garde à vue judiciaire. Selon le Procureur de la République dans cette province, cela est causé par le manque de carburant pour acheminer les retenus vers la prison de Ngozi. Toujours en province de Kayanza, l'observateur des droits humains constate une lenteur des dossiers surtout au niveau du greffe du Tribunal de Grande Instance où les justiciables ne reçoivent pas facilement les copies de jugement dans les délais raisonnables pour pouvoir intenter l'appel. L'APRODH salue l'effort des magistrats du tribunal de Kayanza qui a organisé une itinérance de 5 jours sans exiger de frais de mission et les encourage vivement.

En province de Ruyigi, le dossier RMP : 11394/ND.N, RP 3412 où HABIMANA Oscar (Ex - chef de zone Rusengo est en cause pour des actes de torture qu'il aurait infligée à IRAKOZE Romuald, a été pris en délibéré en date du 09/09/2013. Toutefois, le Tribunal a décidé de le remettre en action pour écouter les témoins qui n'ont pas été entendus.

En province Cibitoke, le secteur de la justice reste marqué par des irrégularités notoires et le non respect de la loi. Durant ce mois de Septembre 2013, l'antenne provinciale de l'APRODH a enregistré des cas des dossiers qui n'ont bénéficié d'aucun traitement alors que les plaignants avaient besoin d'être écoutés et rétablis dans leurs droits. L'exemple éloquent est celui du dossier où IRADUKUNDA (17 ans) de Mparambo I en commune Rugombo accusé d'avoir violé IRAKOZE Odia (3ans). Mais le Procureur de la République dans cette province a étouffé le dossier en affirmant, le 18/9/2013, que le médecin qui a fait l'expertise médicale sur le viol de cet enfant s'est trompé.

Le même Procureur de la République a libéré MANIRAKIZA Samuel qui avait été arrêté à Magarama en Province Gitega en possession d'une moto qu'il avait volée en commune Rugombo. Aujourd'hui, le plaignant ne sait plus à quel saint se vouer.

Le 12/9/2013, le Parquet Général de la République a sorti un communiqué de presse qui annonçait que le Burundi est prêt à poursuivre RWASA Agathon pour les crimes contre l'humanité perpétrés sur la communauté Banyamurenge qui avait trouvé refuge au Burundi et dont plus d'une centaine ont été massacrés dans la nuit du 12 au 13 Août 2004 en zone Gatumba de la commune Mutimbuzi. A la question de savoir si RWASA ne bénéficierait pas de l'immunité provisoire prévue par les accords d'Arusha, le porte-parole du Parquet Général a fait savoir que, contrairement à ce que pensent les Burundais, il n'est pas concerné par cette immunité. Cela a fait couler beaucoup d'encre et de salive dans le milieu politique burundais.

II.4. Contexte social

En province Mwaro, les conflits fonciers, les règlements de compte et les cas de sorcellerie menacent les relations sociales entre les différentes composantes de la population. Cela a comme conséquence plusieurs cas de bagarres qui se soldent par des coups et blessures et même des tueries.

En province Muramvya, la consommation abusive des boissons interdites comme celles communément appelées « Inguri » et « Kanyanga » est souvent à l'origine des coups et blessures volontaires.

Dans la province de Kirundo, les violences domestiques et celles basées sur le genre, les cas de concubinage et d'adultère sont souvent sources de querelles et de mauvaise cohabitation dans les ménages. Les cas de conflits fonciers sont nombreux et viennent aggraver les relations entre les personnes.

Il en est de même en province Ngozi, où les cas de concubinage affectent la santé financière des ménages.

Dans la province Muyinga, les Burundais expulsés de la Tanzanie arrivent au pays dépourvus de tous leurs biens. Certains présentent des traces de coups sur leurs peaux disant qu'ils ont été battus par les policiers et les civils. D'autres disent qu'ils ont été séparés de leurs familles (Cas de mariage avec les tanzaniens). Signalons à ce sujet qu'il existe, sur la colline Kinazi en commune Muyinga, un site de transit des refoulés aménagé à Kobero aux environs 4 km de la frontière Burundo-Tanzanienne. Les refoulés sont accueillis par les agents de la Croix Rouge et de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) qui les embarquent jusque dans leurs communes d'origine.

Ce retour massif des expulsés de la Tanzanie se remarque aussi dans les provinces Cankuzo, Ruyigi, Karusi et Gitega. Ceux qui se rappellent de leurs origines y retournent directement tandis que pour les sans terre, la vie reste très compliquée, étant donné que leur prise en charge varie d'une commune à l'autre.

***** ***** *****

III. LES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE

III.1. Présentation générale

Comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer dans nos rapports antérieurs, les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique demeurent un sujet de préoccupation au Burundi. Des actes de violence physique sont perpétrés sur les collines, le plus souvent par des personnes dont les enquêtes -lorsqu'il arrive qu'elles soient menées - ne révèlent que très rarement l'identité. Cette barbarie humaine se solde généralement par des coups et blessures et même des assassinats et des meurtres. Et plus dangereux encore, c'est cette justice populaire qui commence à gagner du terrain, parfois dans un silence total des responsables de l'administration et de la justice dans certaines localités.

Ainsi, pour le mois de Septembre, les rapports de nos observateurs font état de 36 personnes tuées et de 48 autres blessées. Signalons que ces données qui sont commentées dans les cas cités ainsi que dans le tableau récapitulatif ne sont pas exhaustives.

Les cas suivants ont été tirés de la liste de tous les cas identifiés au cours du mois. Ils illustrent et démontrent à suffisance les conditions dans lesquelles les personnes mentionnées ci – haut ont été tuées:

- ♣ KAMUHONDO de la colline Rujungu en commune Kigamba avait trois femmes, mais il aimait la 1^{ère} et la 3^{ème}. En date du 25/08/2013, il aurait battu la 2^{ème} femme avant d'aller au bistrot. A son retour, cette femme, aidé par son beau-frère Antoine lui auraient tendu une embuscade et l'ont tué. Ils ont été arrêtés et conduits au cachot de police de Cankuzo. Les procédures judiciaires sont en cours.

- ♣ En date du 28/08/2013 dans la soirée, sur la colline de Nyagutoha en commune Ruyigi, la nommée NKENYEREYE Candide a été trouvée égorgée. Dans la brousse à quelques mètres d'elle, il y avait un pantalon, une carte d'identité d'un certain Jobless qui avait partagé un verre avec elle, et une bouteille vide de Primus. Avant d'entrer en contact avec Jobless, elle avait partagé un verre avec une femme nommée SIBOMANA Sophie qui a été la première à être arrêtée pour un interrogatoire, tandis que Jobless, lui, n'est pas encore arrêté car il est en cavale.

- ♣ En date du 30/8/2013 vers 18h sur la colline Gatwaro, commune Muramvya, MANIRAMBONA Ezéchiel a été trouvé mort après avoir été assommé par NIZIGIYIMANA Innocent au niveau de la tête à l'aide d'une bouteille vide. Cet incident s'est passé au moment où les deux étaient ensemble dans un bistrot. Le motif de cet assassinat est un règlement de compte. Le présumé auteur a été appréhendé.

- ♣ Dans la nuit du 31/8/2013 aux environs de 2 heures du matin, en commune Ngagara, une personne a été abattue par la police alors qu'elle tentait de voler une batterie qui alimente les lampes qui bornent la route.

- ♣ En date du 1/9/2013, en Commune Kinindo, MINANI Venant, agent du BNUB, a été retrouvée égorgée. Son cadavre gisait dans sa voiture. Les auteurs n'ont pas été identifiés.

♣ Sur la colline de Bisinde de la commune de Ruyigi, le 01/09/2013, CURANJUGUMA Pierre âgé de 75 ans a été tué par arme blanche (probablement une houe) frappée à la tête vers 18 heures. Des accusations portées contre lui le citant comme empoisonneur seraient la source de cet assassinat. Le présumé auteur est BUCUMI Léonidas qui avait, quelques jours avant son assassinat, défoncé sa porte pour se faire justice. Il a été arrêté le 02/09/2013 pour des raisons d'enquêtes.

♣ GAHUNGU Jérémie du Quartier Rubuye en commune Ngozi a été fusillé, en date du 02/09/2013 vers 21 heures, par 2 personnes en tenue policière quand il rentrait chez lui. Il est mort sur le champ. Les enquêtes ont directement démarré mais sans conclusion.

♣

♣ En date du 03/09/2013 aux environs de 5h, sur la colline Gakonko de la commune Burambi, MISIGARO a été tué. Les présumés auteurs sont son fils BANKAGAKURA Balthazar et son petit fils ARAKAZA Béni. Ils ont été interpellés par le parquet qui a instruit leur dossier sous le n°RMP 21.977/NN. Des conflits fonciers seraient à l'origine de cet assassinat.

♣ En date du 03/09/2013 à 21h 05 minutes, sur la colline Maganahe en commune Musongati, KABWA Antoine, un déficient mental a été tué par une personne en uniforme policière qui n'a pas été identifiée. La victime qui passait la nuit dans la route aurait été pris pour un irrégulier.

♣ NIMUBONA, résident du Village 4 de la commune Gihanga, a été assassiné dans la nuit du 4 au 5/9/2013 par des personnes qui n'ont pas été identifiées. Selon les sources sur place, les signes trouvés sur son corps montraient que le défunt serait mort des coups de bâtons.

♣ En date du 04/09/2013, vers 10 heures, NDAYISHIMIYE Jean Paul âgé de 23 ans a été tué sur la colline de Rwingiri à l'aide des coups de bâton et des cailloux lui lancés par la population en colère. Il était originaire de la colline de Mirama en zone Mugeru de la commune Bugendana, mais il a été attrapé sur la colline Rwingiri en zone Bitare dans la même commune où il venait de voler une chèvre. Il faisait longtemps que des chèvres disparaissaient dans des conditions jusque là inconnues. Ce jour-là, les gens ont vu cet homme avec un sac fermé qu'il portait sur sa tête. Inquiets, ils l'ont demandé de poser ce sac par terre. Ne sachant plus quoi faire, il a déposé le sac par terre et a pris fuite. Malheureusement, il a été attrapé puis tué par la population qui venait de constater que dans son sac, il y avait une chèvre égorgée.

♣ En date du 05/09/2013, un corps sans vie a été pêché de la rivière Waga séparant les communes Ryansoro en province de Gitega et Bisoro en province de Mwaro. Le 06/09/2013, la famille est arrivée sur le lieu et a reconnu la personne sous le nom de NIYONKURU Gérard, originaire de la colline de Kinyinya en commune Matana. Comme le corps était déjà en décomposition, l'Administrateur de la commune de Bisoro a procédé à l'enterrement du défunt. Une somme de 40.000 FBU était nécessaire pour cette activité. Ils ont pris la décision d'enterrer ce cadavre sur la colline de Buhabwa en commune Bisoro. Les enquêtes ont directement démarré pour identifier les auteurs.

♣ NDUWAYO Jean Claude du Quartier Rubuye en commune Ngozi a été poignardé par un homme inconnu dans la nuit du 5/9/13 vers 22h. Il a directement trépassé. Les enquêtes ont directement démarré mais personne n'a été arrêté.

♣ Un cadavre d'une personne a été repêché dans la matinée du 05/09/2013 dans la rivière Waga au niveau de la colline Gasenyi en commune Nyarusange de la province de Gitega. La personne a été reconnue comme étant MABOKO Selemani originaire de la commune Nyabihanga de la province Mwaro selon l'administrateur communal de Nyarusange. Ce dernier ajoute aussi que cette personne aurait été transportée à cet endroit après avoir été tuée ailleurs. La même autorité ajoute que des enquêtes ont déjà commencé.

♣ Dans la soirée du 06/09/2013, Margueritte de Kazimya en commune Ruyigi a été retrouvée morte. Certaines sources disent qu'elle a été égorgée et les autres prétendent qu'elle serait victime d'empoisonnement (administration des produits chimiques). Des enquêtes sont en cours pour déterminer les mobiles de sa mort.

♣ Sur la sous-colline de Nyakabanda, colline de Ruyigi Rural, commune Ruyigi, vers 9 heures du 07/09/2013, MAGISYE Lazare âgé de 55 ans et son fils NDAYISHIMIYE Jérôme âgé de 21 ans ont été tués décapités par des hommes qui ont pris le large. Les assassins ont été reconnus car, dans les environs, il y avait quatre personnes dont deux rescapés, qui sont allés avertir la police de NYABITSINDA. Les voisins accusaient MAGISYE Lazare et sa femme d'être empoisonneur. Une semaine avant, sa bananeraie avait été systématiquement détruite. Il avait déposé ses plaintes auprès de la police et de l'Administration, mais rien n'avait été fait. Deux personnes dont BUCMI et MAZOYA Joseph alias MAZOWEYA ont été arrêtés ce même jour.

♣ Dans la nuit du 07/09/2013, sur la colline de Munazi, en commune de Kinyinya, BUKURU a été assassinée par CIZA Juvénal à coups de couteau après des querelles causées à propos d'une dette de 1.000 FBU que la victime devait à l'auteur. Ce dernier a été vite traduit en justice en date du 09/09/2013, car il avouait les faits et il a été condamné à la prison à perpétuité.

♣ La nuit du 08 au 09 Septembre 2013, vers 20h00' sur la colline Murengera, zone Gahabura, commune Bukinanyana, des hommes non encore identifiés, armés de fusils et de machettes ont attaqué le domicile GAHEBURO Mahalariel. En le tuant, ils ont d'abord coupé ses deux bras au niveau des épaules, puis ils lui ont tiré deux balles dans la tête. Il faut noter que GAHEBURO était accusé par ses voisins de sorcellerie. Précisons que deux autres personnes ont été grièvement blessées par balles à savoir KENESE l'épouse du défunt ainsi que leur petit garçon KWIZERA. Les deux blessés ont été directement acheminés à l'Hôpital de MABAYI pour bénéficier des soins médicaux

♣ BUNAGIRO Marie âgée de plus de 65 ans de la colline de Nyagitika en commune de Nyabitsinda a été assassinée la nuit du 09/09/2013. Les auteurs restent inconnus. Le cadavre a été retrouvé à l'intérieur de sa maison.

♣ NDAYISENGA (Elève en classe de 9^{ème}) et son ami BIGIRIMANA Charles (Elève de 8^{ème}), tous de la colline Kinanira en commune Tangara, ont été fusillés, en date du 10/9/13 vers 21h, quand ils rentraient chez eux. Ils sont morts directement. Les enquêtes ont eu lieu mais sans succès.

♣ En date du 12/09/2013, sur la colline Nkurye en commune Giharo, KABURA Domitille a été tuée par HARIMENSHI Enock. L'assassin aurait transporté lui - même le cadavre de la victime chez son père avant de prendre la fuite. Le règlement de compte serait la cause de cet assassinat. L'auteur est actuellement en cavale.

♣ En date du 13/09/2013 entre 9h et 10h, en zone Mudende de la commune Buyengero, une dame du nom de NIJIMBERE est morte pendue dans sa maison. Les présumés auteurs qui sont BAVUMIRAGIYE Vital, ARAKAZA Dieudonné et HAJAYANDI Triphela ont été soumis à un interrogatoire au Parquet de Bururi. Ici aussi, les conflits fonciers seraient la cause de sa mort.

♣ Dans la journée du 13/9/2013 vers 11h, un cadavre d'un nouveau-né a été retrouvé dans la rivière Kibenga en commune Bukeye. L'auteur de cet assassinat est sa mère HABONAYO Beatrice qui est une femme libre de 41 ans. Elle a été appréhendée le même jour à 16 h. De source policière, l'enfant égorgé était le 4^{ème} mort dans des conditions similaires.

♣ MIBURO Anicet (22 ans) résident de la colline Muhenga en commune Bubanza a été assassiné à coups de bâtons par la population de la sous-colline Remera dans la journée du 14/9/2013 vers 13 heures. Selon les sources sur place, la victime était entrain de voler une plaque solaire se trouvant sur la maison de NIYONKURU Gabriel dans la nuit du 13 au 14/9/2013 vers 3 heures du matin. Il a été attrapé en flagrant délit. La population l'aurait gardé pendant plusieurs heures avant de l'achever. Son corps a été enterré à Karonke le 15/9/2013 par la population assistée par le chef de colline.

♣ NGENDAHIMANA Christian de la commune Muruta est mort en date du 15/9/13 vers 19h dans la buvette tenue par MPAWENIMANA Astérie. La victime voulait boire à crédit alors qu'il avait déjà une bouteille impayée. C'est à ce moment que la propriétaire du bistrot l'a repoussé par force et elle est tombée sur une pierre qui l'a grièvement blessé sur la tête. Elle a succombé à cette blessure. L'auteur est en détention.

♣ RUGERA Patrice de la colline Kanyankuru en commune Gatara a été retrouvé mort près des bureaux de l'antenne de la banque Ecobank à Kayanza dans la nuit du 18 au 19/9/2013. Le présumé auteur dénommé Elias a été appréhendé et le dossier judiciaire suit son cours.

♣ En date du 18/09/2013, sur la colline Ceru en commune Gitega, une grenade a été lancée par un groupe de personnes au domicile de TUYISABE Gérard qui est mort à l'hôpital de Gitega deux jours après son hospitalisation. Les auteurs n'ont pas été identifiés.

♣ En date du 18/9/13 vers 22h, KAVAKURE Pierre de la colline Ruyumpu en commune Kiremba a été assassiné à son domicile. Le tueur l'a surpris quand il dormait et l'a fracassé la tête avec un gourdin. Les enquêtes sont encore en cours.

♣ En date du 19/09/2013, Cishahayo Gilbert (cultivateur) de la colline Bukeye en commune Nyanza-Lac a été tué par la population de cette localité pendant la nuit. C'est le chef de poste de police qui aurait donné l'ordre de le tuer. Les motifs ne sont pas encore élucidés. Les présumés auteurs ont été appréhendés pour faire des enquêtes.

♣ NIYONGABO Juma, commerçant et exploitant de gisements d'or à Butihinda a été assassiné le 20/9/2013 vers 9h. Les présumés auteurs (MIBURO Halidi, NIYONGABO Eric, MAYEGE Gordien et NDUWIMANA Emmanuel) étaient ses associés dans ce travail d'extraction des minerais d'or. La victime a été tuée à coups de machette. Le règlement de compte suite à un litige dans une affaire de 60 millions de Francs Burundais serait le mobile de cet assassinat. Les 4 présumés auteurs ont été arrêtés et les enquêtes sont en cours.

♣ En date du 20/09/2013, le nommé BARAGASIKA Patrice (37 ans) de la colline de Gitaramuka en commune de Nyabihanga a été tué et jeté dans la rivière de Ruvyironza par ses voisins à savoir CONGERA Evariste, BAKURAMBONA Léonidas et NDIMURWANKO Judith. L'incident s'est passé vers 09h 00. Il était accusé de banditisme et les présumés auteurs ont été appréhendés.

♣ En date du 23/9/13 vers 21h, MUSAFILI Ramadhan prenait un verre dans la buvette de NDACIJIMA Daniel. Il a été tabassé par un groupe de 5 personnes et il n'a pas tardé à rendre son âme. Le mobile de cet assassinat serait le règlement de compte. Pour cela, ces 5 personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

♣ HARERIMANA Eugénie (55 ans) a été retrouvée morte dans sa maison à Buringa en date du 25/9/2013. Elle habitait seule et les voisins l'ont vu pour la toute dernière fois le 22/9/2013. Ils ont été avertis par une odeur nauséabonde car son corps commençait à se décomposer. Son corps présentait des signes montrant qu'elle aurait été violée avant d'être tuée puisqu'elle a été retrouvée dépouillée de tous ses vêtements.

Selon Léopold Ndacayisaba, Administrateur de la commune Gihanga, , la victime était active au sein du CNDD-FDD et a été tuée après avoir subi un viol le 22 septembre. Parmi les personnes qui ont été arrêtées figurent des membres du mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD, opposition). Il s'agit de Nzambimana François, le voisin le plus proche de la victime, Niyonizigiye Jean Marie, Manirambona Dieudonné, Twagirayezu Grégoire, Habonimana Prospère et Kabura Nestor qui ont comparu devant le juge d'instruction le 30 septembre 2013 au parquet de Bubanza. Le responsable du MSD en province Bubanza, Nduwimana Benjamin, parle d'une chasse aux militants du parti pour des « mobiles politiques ».

*** **

III.2. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique

Provinces	Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes blessées
Bubanza	3	0
Bujumbura Mairie	3	0
Bujumbura - Rural	0	2
Bururi	2	4
Cankuzo	1	2
Cibitoke	1	7
Gitega	3	2
Karusi	-	-
Kayanza	2	0
Kirundo	0	5
Makamba	1	5
Muramvya	2	2
Muyinga	1	0
Mwaro	2	9
Ngozi	6	0
Rutana	2	5
Ruyigi	7	5
Totaux	36	48

III.3. Tableau synthèse des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs, de moyens utilisés et de motifs

Types d'atteinte	Tués	Blessés	Totaux
1. Catégories d'auteurs			
• Agents de police	3	2	5
• Militaires	0	1	1
• Civils	23	25	48
• Groupes armés	2	6	8
• Inconnus	8	14	22
Totaux	36	48	84
2. Type d'armes utilisées			
• Armes blanches	23	35	58
• Fusils	4	0	4
• Grenades	1	0	1
• Empoisonnement	1	0	1
• Moyens non identifiés	7	13	20
Totaux	36	48	84
3. Catégories de motifs			
• Banditisme	6	9	15
• Litiges fonciers	2	12	14
• Règlement de comptes	11	8	19
• Motifs inconnus	17	19	36
Totaux	36	48	84

IV. LES CAS DE VIOL ET DE TORTURE

IV.1. Le viol

Comme nous ne cessons de le dire dans nos rapports mensuels, le viol constitue un problème social qui s'amplifie du jour au lendemain malgré les efforts déployés par les différents intervenants. Cela étant dit, les malfaiteurs continuent à raffiner leurs stratégies pour échapper à la justice.

Les autres facteurs qui contribuent à raviver ce phénomène sont le sentiment de honte et la peur qui empêchent souvent les victimes à dénoncer les violeurs et surtout à les traduire en justice. La peur des représailles fait que, souvent, des règlements à l'amiable sont opérés entre les deux familles. Enfin, malgré la sensibilisation qui se fait tous les jours, un bon nombre de personnes n'a pas encore connu les instances auprès desquelles il faut se plaindre pour traduire les bourreaux en justice. Tout cela fait que les activités menées par les organisations qui se sont engagées dans la lutte contre le viol n'arrivent pas aux résultats escomptés c'est – à – dire l'éradication de ce mal social.

Les quelques exemples suivants décrivent le phénomène :

▣ IRANZI Délicia (10 ans) de la colline Rukambura en commune Butaganzwa a été violée par SAHABO Mpawenimana (16 ans) en date du 1/9/2013. L'auteur et sa victime sont des voisins. Ainsi, il a profité de l'absence des parents pour la violer. Le dossier est en cours d'instruction mais le violeur est libre car il est encore mineur.

▣ Le 2/9/2013, sur la colline Bucana en commune Gitobe, NINGABIRE Jeanine âgée de 16 ans a été violée par son grand frère NTIRAMPEBA Léonidas âgé de 22 ans. Ce dernier l'a surprise dans la maison familiale. L'auteur a été appréhendé.

▣ Le 5/9/2013 vers 18h, MANIRAFASHA Génèrose (17 ans) de la colline Ruhehe en commune Bugabira, a été violée par NYANDWI Déo âgé de 45 ans. Il l'a immobilisée dans un boisement et l'a terrorisée en lui brandissant un poignard. Prise de panique, elle a fini par céder. Le présumé auteur est toujours libre.

▣ Dans la nuit du 6/9/2013 vers 1h00 du matin, sur la colline Gishubi, zone Ryarusera en commune Muramvya, deux voleurs non encore identifiés armés des machettes ont volé des habits chez NZEYIMANA Mélanie. Ils ont blessé et violé sa fille NDUWIMANA Niella (16 ans). Cette dernière a été évacuée au centre de santé de RYARUSERA.

▣ Dans l'après midi du 08/09/2013, MANIRATUNGA Adeline (15 ans), écolière en 5^{ème} année à l'Ecole primaire de Higiroya en commune Gitega s'est rendue dans la brousse pour chercher du bois de chauffage. Elle a été surprise par RUYOMBE (35 ans) qui l'a violée. Cet homme vivait en situation de séparation de corps avec sa femme depuis un certain temps. La victime a été conduite au centre Humura de Gitega où elle a reçu des soins médicaux. L'auteur a été arrêté.

▣ En date du 14 Septembre 2013, sur la colline de Gasunu en commune Giheta, NIYONZIMA Sandrine (14 ans) qui participait à une fête familiale non loin de chez elle, a été entraînée à l'écart par NSHIMIRIMANA Richard (22 ans) de sa parenté, qui a profité de l'occasion pour la prendre par force et la violer. La victime a reçu les soins médicaux au Centre Humura de Gitega et l'auteur a été arrêté.

▣ En date du 15 Septembre 2013, sur la colline Kamonyi de la commune Giheta, NTIRAMPEBA Bellancille (8 ans) a été violée par HAVYARIMANA Ferdinand (20 ans). La victime se trouvait avec un autre petit enfant dans la brousse où ils cherchaient du bois de chauffage. Le présumé auteur a trompé la fillette lui disant qu'il allait lui montrer où trouver beaucoup de bois de chauffage. A ce même moment, il a dit à l'autre enfant de les attendre sur place. La victime l'aurait suivi à une certaine distance où elle a été violée. Elle a reçu les soins médicaux au centre Humura de Gitega. L'auteur a été arrêté.

▣ Dans la commune de Giteranyi sur la colline Nzove, CITERETSE Justin, Pasteur de l'Eglise Emmanuel a violé et engrossé une mineur de 17 ans, Bucumi Anitha. En effet, depuis 2012, l'enfant allait souvent à l'église soit disant qu'elle allait prier mais c'était sur l'invitation dudit pasteur qui ne cessait de lui faire des avances pour trouver des occasions de faire de relations sexuelles avec elle. L'auteur a reconnu les faits et a été emprisonné. Mais, il s'est évadé du cachot de Giteranyi le 19/9/2013.

▣ Uwizeyimana Egida (12 ans) de la colline Kijumbura en commune Giteranyi a été violée par son père adoptif NSEKARIJE Aloys en date du 19/9/2013. Après avoir su que la police est à sa recherche, il a préféré prendre le large et pour le moment, il reste introuvable.

▣ Le 30/9/2013, sur la colline Kinama de la commune Gasorwe, NISHIMWE Verdiane (4 ans) a été violée par 3 garçons: NDIHOKUBWAYO (16 ans), NSABIYAREMYE (10 ans) et NIYONSABA (10 ans). Le dossier est en cours de traitement mais les présumés auteurs sont libres car ils sont encore mineurs.

IV. 2.La torture

En ce qui concerne la torture, cette pratique dégradante avait refait surface il y a quelques mois. Mais, probablement suite aux dénonciations de l'APRODH et ses collaborateurs, ce mois de septembre 2013 a enregistré des résultats encourageants. Au total 4 cas seulement de torture ont été identifiés dans tout le pays. Là aussi, ce ne sont plus des OPJ qui pratiquent la torture, ce sont plutôt les policiers et les militaires basés sur différentes positions dans les collines du pays ainsi que les administratifs comme le montrent ces 2 exemples :

▣ KWIZERIMANA Thierry (19 ans) de la colline Mugano en commune Muyinga a subi des actes de torture en date du 2/9/2013 de la part du chef de poste NDUWIMANA Radjabu. Ce garçon était accusé d'avoir volé une somme de 680.000 FBU de son père. Le garçon a été appréhendé par le chef de poste de la position de police de la zone Mugano et sera battu pendant plusieurs heures par ce policier pour le contraindre à avouer qu'il a volé 1.720.000 FBU alors que son père déclarait avoir perdu 680.000 FBU seulement. Il a reçu des coups de bâtons sur les fesses et les plantes des pieds tout en clamant son innocence. L'enquête révélera que l'argent avait été volé par un voisin dénommé NIYONKURU, fils de NTIRWAMBARIRWA Augustin.

▣ En commune Gihosha, NIMBONA Ezéchiel et IRADUKUNDA Milor ont été torturées. L'auteur est l'administrateur de la commune Gihosha, RUKANURA J.M. Vianney. En effet, en date du 22/9/2013, la

voiture de cet administrateur communal a failli entrer en collision avec le véhicule qu'il croisait. C'est alors qu'il est sorti de la voiture pour aller demander au chauffeur de l'autre voiture de lui remettre les documents du véhicule. Remarquant la brutalité avec laquelle il venait, le chauffeur a couru vers le cabaret tandis que l'administrateur le poursuivait. C'est ainsi que le cabaretier a voulu s'interposer entre les deux. Il fût alors battu et conduit au cachot. Constatant que son voisin venait d'être injustement retenu, NIMBONA Ezéchiel a voulu mener une médiation pour que le cabaretier ne soit pas conduit manu militari au cachot, mais l'administrateur a vu dans cette intervention un dénigrement. C'est alors qu'il a embarqué NIMBONA au cachot de Gihosha où il fût sérieusement battu.

IV.3. Tableau synthèse de la répartition par province des victimes de viol et de torture.

Province	Nombre de victimes de viol	Nombre de victimes de torture
Bubanza	1	0
Bujumbura Mairie	0	2
Bujumbura - Rural	0	0
Bururi	0	0
Cankuzo	0	0
Cibitoke	3	0
Gitega	4	0
Karusi	-	-
Kayanza	1	0
Kirundo	2	0
Makamba	4	0
Muramvya	1	0
Muyinga	4	1
Mwaro	0	1
Ngozi	1	0
Rutana	0	0
Ruyigi	2	0
Totaux	23	4

IV.4. Tableau synthèse des auteurs de viol, de violences sexuelles et de torture

Catégories	Nombre d'auteurs de viol	Nombre d'auteurs de torture
Agents de l'administration	0	1
Agents policiers	2	3
Militaires	0	0
Groupes ou bandits armés	0	0
Civils	21	0
Inconnu	0	0
Totaux	23	4

**** **** ****

V. SITUATION CARCERALE

V.1. Les visites des cachots

Les visites effectuées par les observateurs provinciaux des droits humains au cours de ce mois de septembre 2013 ont révélé plusieurs faits démontrant que le non respect des normes et des standards requis dans la détention reste encore une triste réalité. Voici quelques constats issus des visites des cachots :

- Nous constatons qu'il y a encore des administrateurs communaux qui gardent des gens dans les cachots en les accusant de vente et/ou de consommation des boissons non reconnues par l'administration et en leur infligeant des amendes en dehors de toute loi, qui varient de 50 000 FBU à 200 000 FBU (cas constatés surtout en province Mwaro et Muramvya) ou tout simplement, suite à d'autres infractions (cas de Bugendana et Bukirasazi).
- Dans la province de Muyinga, les cellules des cachots ne sont pas surpeuplées , mais les locaux servant de cachots ne sont suffisamment sécurisés. Cela est à l'origine des évasions. Ainsi, dans la commune de Giteranyi, 7 détenus sur un total de 11 se sont évadés le 19/9/2013 après avoir forcé le cadenas de la porte du cachot. Le policier qui montait la garde ce jour, a été arrêté pour des enquêtes.
- Dans la province de Kayanza, la situation carcérale est passable dans presque tous les cachots sauf dans le cachot de la commune Kayanza et celui du commissariat de la PSI où les cas de dépassement des délais légaux de garde à vue surtout pour des dossiers en instruction au parquet sont nombreux.
- Concernant la situation sanitaire des cellules des cachots, presque tous les cachots sont sales, moins spacieux, non éclairés et non aérés et cela, dans toutes les communes du pays.
- La plupart des communes n'ont pas, jusqu'à présent, de cachot pour femmes. Cela est observable dans presque toutes les provinces du pays.
- Le problème de transfert des retenus reste une réalité dans tout le pays.

S'agissant du nombre de personnes retenues dans les différents cachots communaux, du respect des délais légaux de garde à vue et des retenus relaxés, le tableau suivant en donne la description :

Province	Retenus				Dépassement des DLGV	Relaxés	Observations
	Total	Hommes	Femmes	Mineurs			
Bubanza	103	84	10	9	0	16	
Bujumbura Mairie	42	39	2	1	2	8	
Bujumbura - Rural	7	7	0	0	0	1	-
Bururi	181	164	8	9	32	58	-
Cankuzo	87	79	1	7	11	13	34 détenus en attente de transfert vers la prison de Ruyigi
Cibitoke	80	73	7	0	4	12	

Gitega	122	102	15	5	7	2	
Karusi	-	-	-	-	-	-	-
Kayanza	112	107	5	0	37	16	
Kirundo	67	65	2	0	0	16	
Makamba	60	57	3	0	0	4	-
Muramvya	14	14	0	0	1	0	-
Muyinga	38	37	0	1	0	5	
Mwaro	72	64	4	4	5	7	
Ngozi	96	93	3	0	13	12	A Ngozi, la plupart des détenus sont sous la responsabilité du parquet
Rutana	-	-	-	-	-	-	-
Ruyigi	74	66	2	6	5	6	Au cachot de la zone Kayongozi, il n'y a pas d'OPJ mais le cachot contient 6 retenus.
Total	1 155	1 051	62	42	117	176	

V.2. Les visites des prisons.

Au cours des visites des établissements pénitentiaires, nos observateurs provinciaux des droits humains ont constaté que la surpopulation dans les lieux de détention est redevenue une triste réalité.

En effet, par rapport aux 11 prisons du pays, 3 seulement ont un nombre de détenus inférieur à la capacité d'accueil. Il s'agit de Rumonge, Ngozi (F) et Rutana. Cela démontre qu'au Burundi, les conditions carcérales sont déplorables. Cela arrive après que, la mise en application de la grâce présidentielle et de la décision du ministre de la justice de désengorger les prisons ait apporté des résultats palpables ; améliorant sensiblement, de surcroît, les conditions de vie dans les milieux carcéraux.

Rappelons à toutes fins utiles que les deux mesures ont intervenu au mois de Juin 2012 et leur mise en application est allée jusqu'au mois de Février 2013. La conséquence de ce surpeuplement est que les conditions de détention deviennent des facteurs criminogènes. Précisons aussi que cette surpopulation est due d'une part à la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires dans les différents degrés de juridictions ; d'où le nombre de prévenus reste supérieur à celui des condamnés.

Tableau de la situation carcérale dans les 11 établissements pénitentiaires du pays au 30/09/2013

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Nourrissons		Evadés
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Bubanza	100	282	85	1	183	4	6		3		3		
Bururi	250	258	157	6	77	7	5	1	5		3		
Gitega	400	993	536	33	369	24	17	3	11		2	5	
Mpimba	800	2100	1213	52	719	31	56	4	25		3	6	5
Muramvya	100	426	117	5	286	14	1	1	2		1	2	1
Muyinga	300	388	200	7	164	9	1		7		2	1	
Ngozi (F)	250	70		24		44		1		1	4	3	
Ngozi (H)	400	1419	779		612		16		12				3
Rumonge	800	649	149	2	461	16	6		14	1	2	2	
Rutana	350	242	97	7	126	3	4	1	3	1	1		
Ruyigi	300	572	301	12	234	13	9		2	1	3		
Total	4 050	7399	3634	149	3231	165	121	11	84	4	24	19	9
			3634+149=3783		3231+165=3396		121+11=132		84+4=88		24+19=43		9

La population pénitentiaire est de 7399 détenus + 43 nourrissons = 7442

Le total des prévenus est de 3783 adultes + 132 mineurs = 3915

Le total des condamnés est de 3396 adultes + 88 mineurs = 3484

N.B : Ce tableau a été établi après la mise en commun des données des observateurs provinciaux des droits humains et celles de la DGAP.

***** ***** *****

VI. ASSISTANCE JURIDIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET ORIENTATION.

Dans leurs visites quotidiennes des cachots et prisons, les observateurs provinciaux des droits humains s'entretiennent avec les personnes privées de liberté et leur viennent en aide. Les personnes qui ne sont pas en détention ont, elles aussi, des occasions de confier leurs problèmes aux observateurs des droits humains. Elles les rencontrent à leurs bureaux dans les antennes provinciales.

Les services que ces observateurs des droits humains offrent sont multiples : après une écoute bienveillante et attentive des justiciables et autres personnes en situation de problème, l'observateur des droits humains peut soit procéder à un accompagnement juridique (l'aider dans la rédaction des plaintes, faire le suivi de son dossier, assurer le plaidoyer nécessaire, offrir l'appui psychologique si nécessaire...), soit l'orienter vers d'autres services habilités à lui apporter l'aide appropriée.

Voici le condensé des résultats du travail d'écoute et d'orientation réalisé au cours du mois de septembre 2013 :

Provinces	Retenus des cachots écoutés	Personnes reçues au bureau	Total	Nature des problèmes exposés
Bubanza	103	45	148	Litiges fonciers, conflits familiaux, problèmes de concubinage
Bujumbura Mairie	42	65	107	Problèmes d'ordre foncier, conflits familiaux, détentions arbitraires, illégales et prolongées, dossiers qui traînent en longueur.
Bujumbura - Rural	7	6	13	Demande de suivi de dossiers pendants devant le parquet, demande de suivi des dossiers à la PJ, demande de pension alimentaire, problèmes d'ordre conjugal : abandon familial
Bururi	181	32	213	Conflits fonciers, demande de pension alimentaire, demande de conseils, d'orientation et appui dans la rédaction des plaintes.
Cankuzo	87	7	94	Conflits fonciers, menace de sécurité, retentions irrégulières, problèmes d'ordre familial.
Cibitoke	80	6	86	Problème politique : menace de sécurité par les Imbonerakure, demande d'orientation pour le dépôt des plaintes, appropriation d'une maison, relaxation d'un voleur de moto par le parquet.
Gitega	122	78	200	Conflits fonciers, retentions irrégulières, cas de viol, assassinats, demande de suivi des dossiers judiciaires.
Karusi	-	-	-	-
Kayanza	112	6	118	Problèmes fonciers, refus par la greffe d'octroyer les copies de jugement
Kirundo	67	18		Vol dans la maison, CBVG, cas de viols, problèmes familiaux, problèmes fonciers, problèmes de concubinage.
Makamba	60	4	64	Conflits fonciers, cas de viol, demande de pension alimentaire, demande de conseils et orientation,

				appui dans la rédaction des plaintes
Muramvya	14	0	14	-
Muyinga	38	7	45	Jugement mal exécuté, demande de suivi de dossiers judiciaires, salaire impayé pendant 9 mois, conflits fonciers.
Mwaro	72	23	95	Conflits fonciers, demande de suivi des dossiers judiciaires
Ngozi	96	16	112	Tentative d'arrestation arbitraire par le chef de poste de Tangara, suspension du contrat de travail, conflits fonciers, suivi d'un cas de licenciement irrégulier.
Rutana	-	2	2	Cas de viol, conflits fonciers, demande d'appui dans la rédaction des plaintes
Ruyigi	74	47	121	Conflits fonciers, suivi des dossiers dans les différentes juridictions, détentions illégales, demandes de conseils.
Total	914	324	1 238	D'une manière générale, les conflits fonciers et le suivi juridique des dossiers judiciaires constituent le gros des problèmes exposés par les justiciables.

***** ***** *****

VII. CONCLUSION

Le mois de Septembre 2013 a été le moins perturbé par rapport aux autres mois antérieurs. Toutefois, les Imbonerakure n'ont cessé de mettre en péril la paix et la tranquillité de la population à travers des bavures de toute nature.

Malgré l'esprit de la feuille de route signée par les politiciens burundais au mois de mars 2013 et les appels à la cessation de telles activités lancés par les responsables des partis politiques et les organisations de la société civile, ces jeunes affiliés au parti au pouvoir n'ont cessé de faire des rondes nocturnes par lesquelles ils se réclament être en charge de la sécurité en oubliant qu'ils ne peuvent en aucun cas se substituer aux forces de l'ordre et de sécurité. Au cours de ces activités nocturnes, des passants ont été arrêtés, dépouillés de leurs biens, tabassés avant d'être relâchés dans un état déplorable.

En même temps, ils ont continué à manifester leur intolérance politique : les membres des partis politiques de l'opposition en général et ceux de l'ADC/Ikibiri en particulier sont forcés à adhérer au CNDD/FDD le plus rapidement possible avec des menaces de mort. Cette intolérance politique se remarque aussi dans le vol des drapeaux des partis qui sont commis du jour au lendemain. Et ce qui risque de causer plus de problèmes est que, les jeunes des autres partis, voyant leurs drapeaux volés un peu partout dans le pays, n'ont pas tardé à rétorquer.

C'est cette kyrielle qui a caractérisé le mois de Septembre 2013 au cours duquel d'innombrables personnes ont vécu des moments de moins en moins paisibles dans plusieurs coins du pays.

Face à cette situation, l'APRODH invite encore une fois les leaders du CNDD/FDD à éduquer les Imbonerakure aux idéaux de démocratie pluraliste à les encadrer afin qu'ils fassent preuve de retenue

et de tolérance envers les membres des autres partis politiques. Ils doivent comprendre qu'en démocratie pluraliste, un membre de l'opposition n'est pas un ennemi à écraser et que chacun a le droit d'être dans l'opposition pourvu qu'il respecte les règles démocratiques. Enfin, à moins qu'il y ait un agenda caché, ces jeunes devraient couper court avec leurs activités nocturnes pour laisser le libre champ aux corps qui ont dans leurs charges la sécurité pour tous.

En ce qui concerne les conditions carcérales dans les différents lieux de détention du pays, l'heure est de tirer sur la sonnette d'alarme car elles sont caractérisées par une très lourde surpopulation avec toutes les conséquences que cela comporte.

En effet, après les mesures de désengorgement des milieux pénitentiaires prises successivement par le Président de la République et le Ministre de la Justice burundais au mois de Juin 2012, nous croyions que les différentes autorités judiciaires allaient consolider les retombés de ces mesures notamment par des procès rapides quitte à ce que les personnes acquittées continuent à laisser la place vivable aux condamnées.

Aujourd'hui, le constat amer est que les choses ont une allure de retourner à l'état initial.

Nous interpellons donc les autorités judiciaires à user de leur savoir faire et de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que ce surpeuplement trouve une solution.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans apprécier positivement les progrès observés quant à la tendance à la baisse des cas de torture dans notre pays. Certes, durant ces derniers mois, nous avons enregistrés beaucoup de cas de torture surtout dans la province de Ruyigi (communes Gisuru, Kinyinya et Butezi), mais le mois de Septembre a connu une nette diminution. Nous pensons que même ces cas sporadiques disparaîtront le mois prochain pour que la torture soit bannie à jamais dans notre pays.
